

RENOUVELLEMENT FORMATION CACES® PLATE FORME ELEVATRICE MOBILE DE PERSONNE (PEMP) SELON R486 DE LA CNAM

Durée :	2 jours (14h) comme suit : -1/2 journée (3h30) de formation théorique, -1/2 journée (3h30) de formation pratique, -1 journée (7h) de tests théoriques et pratiques.		
Modalités d'organisation :	Dates de la formation : Horaires de formation : Lieu de la formation :	Cf. convention de formation	Nombre de participants : 1 à 6 Organisation de la formation : en continu
Public visé :	Toute personne étant amenée à conduire une PEMP : salarié étant amené à effectuer des travaux en hauteur, agents de la maintenance, électriciens, frigoristes, etc.		
Pré-requis :	Etre titulaire d'un CACES® dans la catégorie correspondante.		
Objectifs :	A l'issue de la formation, le conducteur devra être capable de : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accéder à des emplacements et des postes de travail différents et évoluer en hauteur en toute sécurité : <ul style="list-style-type: none"> -En fonctionnement normal ou en mode de secours dans une situation de travail complexe, en utilisant une catégorie de PEMP en intérieurs ou en extérieurs sur différents sols, -En respectant les règles définies dans l'entreprise, sur la voie publique et sur le chantier, -Dans un temps limité (laissé à l'appréciation du testeur). ✓ Assurer la maintenance de premier niveau de l'équipement utilisé, ✓ Rendre compte des anomalies constatées dans l'exécution de ses fonctions. 		
Moyens pédagogiques :	Exposés théoriques et exercices de conduite pratiques (exercices et simulations), NB : Les équipements et infrastructures nécessaires au bon déroulement de la formation et des tests sont décrits dans le document « Convention de mise à disposition par le client de locaux, matériels et équipements pour le passage de tests CACES® Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté et PEMP », annexé à ce programme.		
Intervenant	Formateur qualifié, testeur rattaché à un organisme testeur qualifié. Note : Le CV du formateur ainsi que du testeur intervenant sur l'action de formation et de test est joint au présent programme.		
Sanction de la formation :	Un CACES® sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation pratique et théorique favorable lors des tests (obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 7/10 lors du passage des épreuves théoriques et pratiques, ainsi que d'une note supérieure ou égale à 7/10 sur les items éliminatoires). NB : La délivrance de l'autorisation de conduite reste à la charge de l'employeur, qui devra vérifier en sus de l'obtention par le salarié du CACES® : <ul style="list-style-type: none"> -L'aptitude médicale du salarié à conduire la catégorie de PEMP faisant l'objet du passage du CACES®, -L'âge du conducteur (18 ans minimum), -Les connaissances du conducteur vis-à-vis des règles de circulation et de sécurité à appliquer sur le site. 		

CONTENU DE LA FORMATION :

Théorie (en salle) : 1/2 journée

- Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur
- Rôle et responsabilités du responsable de chantier
- Rôle des différentes instances et organismes de prévention
- Dispositif CACES® (rôle de l'Assurance Maladie, recommandation, ...)
- Rôle et responsabilités du conducteur (devoir d'alerter, droit de retrait, ...)
- Rôle et responsabilités de l'accompagnateur
- Conditions requises pour utiliser une PEMP
- Les différentes catégories de PEMP, caractéristiques, usages courants, avantages et inconvénients
- Technologie des différents organes de PEMP
- Les pictogrammes et panneaux de circulation
- Les risques et facteurs d'accident lors de l'utilisation de PEMP
- L'adéquation, la prise et la fin de poste
- Les règles de conduite, circulation, stationnement et distances de sécurité
- Les consignes et manœuvres associées aux commandes de secours

Note : la dernière heure est consacrée au test à blanc des connaissances des candidats au renouvellement de leur CACES® afin de préparer le test théorique.

Pratique (conduite) : 1/2 journée

- Examen de l'adéquation de la PEMP,
- Vérifications à effectuer sur la PEMP avant son utilisation,
- Connaître et exécuter les gestes de commandement et de communication,
- Mettre en place le balisage et la signalisation pour évoluer en sécurité,
- Stabiliser une PEMP (suivant catégories de PEMP),
- Mettre la PEMP en position de transport,
- Circuler avec une PEMP en marche avant, marche arrière, en courbe, en ligne droite, tourelle dans le sens de la marche, perpendiculaire au sens à la marche ou encore en sens inverse.
- Utiliser correctement l'avertisseur sonore,
- Savoir réagir à un signal d'alerte,
- Effectuer les manœuvres de secours,
- Positionner une PEMP le long, au-dessus, en dessous d'une surface,
- Déplacer une PEMP le long, au-dessus, en dessous d'une surface (suivant catégories de PEMP),
- Positionner la PEMP dans un espace limité (suivant catégories de PEMP),
- Vérifier les différents niveaux et identifier les manques éventuels,
- Effectuer les opérations d'entretien journalier,
- Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements.

Note : chaque candidat fait l'objet d'une évaluation pratique de 30 min afin de préparer les tests pratiques.

Tests théoriques et pratiques : 1 journée

- Test théorique des candidats (1h00)
- Test pratique des candidats (1h00 selon catégorie / candidat)